

RÈGLEMENT 2018-010

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-03-02 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'adoption du Règlement sur les permis et certificats en juin 2004;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis qu'il faut modifier le règlement afin d'ajouter des dispositions sur les boîtes de dons;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dument été donné lors de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 9 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-010 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout de l'article 1.4.23.1 comme suit :

Boîte de dons

Un récipient servant à recueillir les dons de vêtements et de tissus.

ARTICLE 2

Le Règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout de l'article 1.4.123.1 comme suit :

Organisme de bienfaisance

Tout organisme de bienfaisance enregistré comme tel au registraire des entreprises du Québec ou auprès de l'Agence du Revenu du Canada (ARC)

ARTICLE 3

L'article 6.1, alinéa 1 du Règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout du paragraphe 18 comme suit :

18- L'installation d'une boîte de dons

ARTICLE 4

Le Règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout de l'article 6.2.12 comme suit :

Installation d'une boîte de dons

La demande d'installation d'une boîte de dons doit être accompagnée :

- a) D'un plan indiquant la localisation prévue de la boîte de dons;

ARTICLE 5

L'article 8.1 du Règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout d'un tarif pour l'installation d'une boîte de dons comme suit :

Installation d'une boîte de dons	15,00 \$
----------------------------------	----------

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : 9 avril 2018
Adoption du règlement : 14 mai 2018
Entrée en vigueur : 16 mai 2018

Original signé

Christian Beauchamp, maire

Original signé

Martine Joanisse, secrétaire-trésorière